



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 février 2022

Communiqué de presse

Élection présidentielle et élections législatives 2022 - Sites internet utiles

En vue de l'élection présidentielle et des élections législatives, deux sites internet ont été mis en ligne. Ils seront utiles autant pour les électeurs que pour les candidats.

- Nouveau site internet Élections

Le nouveau site internet dédié aux élections est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Ce site du ministère de l'intérieur regroupe sur une seule plateforme toute l'information électorale et l'ensemble des démarches électorales.

Les électeurs peuvent notamment y vérifier leur situation électorale, trouver leur numéro national d'électeur, s'inscrire sur les listes électorales, chercher leur bureau de vote, donner procuration *via* la téléprocédure ou vérifier à qui ils ont donné ou qui leur a donné procuration *via* la téléprocédure.

C'est également vers sa page d'accueil que renvoie le QR code de la nouvelle carte électorale.

- Mise à jour du site du Conseil constitutionnel dédié à l'élection présidentielle 2022

Le Conseil constitutionnel a mis à jour son site dédié à l'élection présidentielle 2022. Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://presidentielle2022.conseil-constitutionnel.fr>

En complément du portail "Elections" du ministère de l'intérieur, ce site présente les informations relatives à l'élection présidentielle, notamment s'agissant de la période de parrainages, l'arrêt des candidatures, ainsi que la proclamation définitive des résultats aux deux tours.

Ce site est notamment utile pour toute demande portant sur les modalités de publication des parrainages. Comme en 2017, la publication sera effectuée 2 fois par semaine, les mardi et les jeudi (<https://presidentielle2022.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages.html>).

Les premières publications ont eu lieu les mardi 8 et jeudi 10 février.